

Une formation pratique animée par des experts pour vivre une expérience de mise en situation pour préparer les entreprises

Organiser les élections professionnelles

Le renouvellement ou la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) dans l'entreprise représente un enjeu important pour le chef d'entreprise et est souvent source de stress. Cela nécessite de suivre plusieurs étapes précises. L'employeur doit donc respecter certaines règles pour renouveler ou mettre en place le CSE dans son entreprise. Il est donc essentiel d'en connaître les tenants et les aboutissants afin de conduire sereinement les différentes étapes et de sécuriser au mieux l'ensemble du processus.

OBJECTIFS

Différencier et pratiquer les étapes des élections professionnelles, respecter les obligations légales et réglementaires en termes d'élections professionnelles, sécuriser l'ensemble du scrutin.

INTERVENANTS

Marie Vallon, Directrice des Affaires Sociales et Formation / Marie Guedeney, Juriste en droit social
Confédération des Grossistes de France (CGF)

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, RRH, juriste droit social,
- Chefs d'entreprise

PRÉ REQUIS :

Avoir des connaissances de base en Ressources Humaines, être en relation avec les instances représentatives du personnel (IRP).

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- études pratiques
- Format mixte interactif
- Supports de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation ; questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Préparer les élections professionnelles

- Dans quel cadre organiser ses élections ?
- Calculer son effectif et le nombre de représentants à élire
- Les conditions d'électorat et d'éligibilité
- Déterminer le nombre de collèges et la répartition des sièges
- Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes
- Déterminer les étapes de son calendrier électoral

2- Organiser les élections professionnelles

- Négocier le protocole d'accord préélectoral
- La campagne électorale
- Les modalités de vote
- Bulletins de vote, urnes, isolements et listes d'émargement
- Date, heure et lieu des élections
- Attribution des sièges et désignation des élus
- Contrôle des élections par le bureau de vote
- Proclamation des résultats et procès-verbaux d'élections

3- Le contentieux des élections professionnelles

- Les litiges relevant du tribunal judiciaire
- Les litiges relevant du tribunal administratif

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE
30 MARS 2023
de 9h30 à 17h00

Format mixte : présentiel /
distanciel

CGF Campus 31 rue Saint-
Augustin 75002 Paris

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

A RETOURNER A CGF CAMPUS – Muriel MEZENEN ZOLLI
29-31 rue Saint-Augustin 75002 Paris
ou **m.zolli@cgf-grossistes.fr** –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Organiser les élections professionnelles** » le **30 mars 2023** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site www.cgfcampus.fr)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **vos bulletins d'inscription accompagnés du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'AKTO).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF CAMPUS se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.